

Edition du "REVEIL DU NORD" 100, rue de Paris, LILLE Bureaux à PARIS 42, boul. Haussmann (9^e)

L'Égalité

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX : ROUBAIX 10-11 45, rue de la Gare, 45 TOURCOING 10-11 8, rue Desurmont, 8

LE MIDI BOUGE

C'EST loin d'être fini cette affaire de pinard dont je vous ai entretenu il y a quelques mois et que l'on croyait cependant réglée par les dispositions que le Gouvernement avait proposées en faveur de la viticulture, au risque même de complications diplomatiques.

Non seulement ça n'est pas fini, mais on se demande si maintenant que les fêtes du Centenaire de la conquête de l'Algérie sont en train de se terminer, il ne va pas falloir y renvoyer un corps expéditionnaire pour détruire tout ce que la conquête a permis d'installer pour tirer parti de ce pays.

Et je plains ce pauvre M. Tardieu qui voit se dresser contre lui les gens du Midi et en particulier ceux de Béziers qui sont d'une espèce particulièrement agressive, il faudra que notre Président du Conseil fasse appel à son optimisme le plus robuste et à sa bonne humeur la mieux trempée pour résister à la vague de mécontentement qui commence à déferler des bords de l'Hérault.

La raison en est que, quoiqu'on fasse, le pinard ne se vend pas. On a beau démontrer qu'avec un coup de rouge on est à l'abri de toutes les maladies et que les demi-sèchiers de vin blanc sont encore ce qu'il y a de mieux pour combattre l'alcoolisme, les amateurs ne se laissent pas persuader et boudent au robinet.

Alors, il paraît que c'est la faute à l'Algérie. Tant que l'Algérie se borne à fournir du blé, du minerai, du charbon ou des phosphates, ça n'a pas d'importance et ça ne gêne personne — dans le Midi, du moins.

Mais du moment que d'Oran à Constantine et du Sahara à la Méditerranée, on se permet de récolter du raisin et d'en faire du vin qui ne soit pas réservé à l'usage exclusif des « Sids » à qui la loi de Mahomet en défend d'ailleurs l'usage, ça devient l'abomination de la désolation et l'Algérie n'est plus qu'un territoire d'empire, soumis à des réglementations qui l'apparentent aux pays étrangers.

C'est presque en ces termes que la Confédération Générale des Vignerons a fait connaître son avis sur le projet de loi que le Gouvernement propose pour mettre un terme à la crise de quantité, de qualité et de débouchés dont souffre le marché des vins.

Entre autres dispositions, M. Tardieu prévoyait un gros effort pour développer la consommation du vin et, à cet effet, l'inscription d'un crédit important dans le plan d'équipement national.

On pourrait se demander en quoi l'équipement national nécessite une augmentation de la consommation du vin. Est-ce pour donner des forces aux équipiers ?

Et si ce n'est pas ça on ne voit pas trop pourquoi on ne consacrerait pas aussi d'importants crédits à intensifier la consommation du genièvre.

Mais enfin, si ça peut faire plaisir aux viticulteurs, nous ne marchandons pas ces crédits d'équipement. Cependant ça n'a pas satisfait les viticulteurs qui ne voient de salut que dans un protectionnisme rigoureux dont le premier résultat serait d'empêcher les vins d'Algérie de venir concurrencer les vins de la Métropole.

C'est évidemment une solution d'une idéale simplicité : réserver aux produits nationaux le monopole du marché, c'est un moyen radical d'empêcher l'établissement des prix et d'assurer la vente de ces produits. Seulement, le malheur c'est que sur le marché, il n'y a pas seulement des vendeurs il y a aussi des acheteurs et que ceux-ci, malgré toute la sympathie qu'ils peuvent avoir pour ceux-là, ne se considèrent tout de même pas comme créés et mis au monde pour que leur commerce soit sans risques et périls.

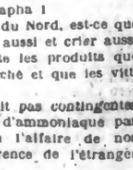
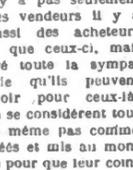
D'ailleurs il faut remarquer que lorsque, de vendeurs ils se transforment en consommateurs, les viticulteurs apportent à la défense de leur porte monnaie la même énergie vociférante. Et il faut entendre le boucan qu'ils font quand on parle d'élever des barrières pour d'autres produits que le vin. Ils crient du reste, tellement fort qu'on finit toujours par les écouter et vous verrez qu'on les écoute encore dans l'affaire des vins d'Algérie qui se terminera par le contingentement des produits algériens, belle conclusion aux magnifiques discours officiels consacrés à l'essor de l'Afrique française et dont retentissent encore les échos de Mustapha I.

Mais nous autres, gens du Nord, est-ce que nous n'allons pas bouger aussi et crier aussi fort que l'on contingent les produits qui nous méritent sur le marché et que les viticulteurs nous consentent ?

Est-ce qu'on ne pourrait pas contingentier l'importation du sulfate d'ammoniaque par exemple ? Ça ferait bien l'affaire de nos usines à qui la concurrence de l'étranger rend la vie difficile.

Est-ce qu'on ne pourrait pas contingentier aussi les charbons anglais, allemands ou américains pour empêcher de mettre au stock le charbon de chez nous ?

Les gens du Midi paieront un peu plus cher leurs engrais et leur combustible ? Qu'est-ce que ça peut faire ? Nous paierons bien leur pinard plus cher. Et ça ne vexera au surplus que les gens qui, à tout prendre, sont tout de même moins français que les Algériens.



LE 15^e CONGRÈS NATIONAL de la Mutualité Française

A ces assises on affirma de nouveau que la mutualité coopérera activement à l'application de la loi des Assurances sociales

Au cours de la journée d'hier arrivèrent à Lille, MM. Raoul Péret, Garde des Sceaux et P. Laval, Ministre du Travail

EN HAUT : M. Raoul Péret, vice-président du Conseil des ministres, Garde des Sceaux, président général de la Mutualité Française, et M. Pierre Laval, ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, saluent le drapeau du C. F. I. sur la place de la Gare de Lille après leur réception.

EN BAS : Une vue générale de la cérémonie d'inauguration des monuments aux Mutualistes morts, pour la Patrie et à la mémoire de M. Edouard Duquesne dans l'hôtel de la Mutualité.



La journée de samedi marque l'union des sociétés mutualistes avec les agriculteurs sur le terrain mutualiste, et au point de vue de l'application de la loi sur les assurances sociales. Elle prouve au surplus l'ardent désir de la mutualité de travailler, d'accord avec le gouvernement, à l'application utile de la loi des assurances sociales. En outre, MM. Raoul Péret, Pierre Laval, ministres, viennent inaugurer des monuments mutualistes.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

Deux brillantes manifestations ont eu lieu hier à Saint-Quentin

Au cours de la matinée eut lieu la célébration des mariages de des quatre rosières de 1930. Dans l'après-midi, on procéda à l'inauguration solennelle de la troisième Foire-Exposition.



EN HAUT : Le cortège nuptial des quatre rosières de Saint-Quentin. On voit ici, les jeunes mariés à la sortie de la cathédrale, hier matin, de gauche à droite : les nouveaux époux Baux-Dominar, Goret-Cardot, Walton-Ramont et Delval-Kreiderweiss.

EN BAS : Les notabilités inaugurant hier après-midi, la troisième Foire-Exposition de Saint-Quentin. On voit, de gauche à droite : M. Cassorques, préfet de l'Aisne ; Colonel Tirman, député du Ministère du Commerce ; Taulier-Lagay, sous-préfet de Saint-Quentin ; et Pierre Flaminant, vice-président du Comité de direction de la foire.

La ville de Saint-Quentin a été hier le théâtre de deux brillantes manifestations. L'une, le matin, charmante et intime, se déroula en l'honneur des quatre rosières de Saint-Quentin, élues voilà quelques semaines, et qui selon une vieille tradition, doivent convoier la ville de la Pentecôte. L'autre fut, au cours de l'après-midi, la solennelle inauguration de la 3^e Foire-Exposition de Saint-Quentin et de Haute-Picardie, manifestation d'une durée de quinze jours et qui, quoique de récente création, prouve déjà étonnamment son utilité et sa nécessité par une prospérité toujours croissante. C'est pour la puissante métropole, économique du département de l'Aisne, une heureuse occasion de témoigner de son admirable épanouissement et de l'incroyable activité de son industrie et de son commerce.

(LIRE LA SUITE EN TROISIÈME PAGE)

Visite à la Centenaire de Tilloy-lez-Hermaville

Mardi prochain « grand'mère Sidonie Bilot » aura un siècle d'existence

Cent ans ! C'est l'âge qu'atteindra mardi prochain, 30 juin, Mme veuve Sidonie Bilot, née Delannoy, qui, à Tilloy-lez-Hermaville, près d'Aubigny-en-Artois, et à Izel-lez-Hermaville, dans le Pas-de-Calais, partage son temps entre deux de ses enfants, Mme veuve Dally-Bilot, actuellement âgée de 77 ans, et M. Arthur Bilot, charpentier de son état, de 70 ans d'âge.

À Tilloy donc, nous avons vu hier le plaisir de serrer la main à la centenaire vénérée.



Grand'mère Sidonie Bilot, et sa fille Mme veuve Dally.

Les étourdis de voir qu'un journaliste se soit égaré dans son fatras, qu'elle de « vilains » guère que pour son lit, Mme Sidonie Bilot, nous a dit combien elle se sentait à charge à elle-même, combien aussi elle regrette ses années passées, son ménage, ses champs, au milieu desquels elle passa toute une vie de labeur.

Née à Savy-Berlette, dans un petit coin charmant et calme situé à 2 kilomètres de Tilloy, Sidonie Delannoy se maria à 20 ans, à Florent Bilot et, à Tilloy, dans la ferme aux murs d'argile où elle vit encore aujourd'hui, elle vint demeurer. Elle était heureuse alors ; son mari, charpentier, de son état, gagnait de l'argent ; elle, fraîche et forte, travaillait à Savy au nettoyage des betteraves et gagnait, 7 sous par jour. C'était alors toute la fortune qui permit au jeune ménage d'élever, et de ses enfants et de les élever honnêtement.

(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)

Le Prince CAROL aurait été proclamé roi de Roumanie

Il avait quitté la France jeudi à bord d'un avion piloté par l'aviateur français Lalouette et avait atterri hier à Bucarest. Le calme règne dans le pays.

Dans la journée, et la soirée d'hier, nous avons reçu les dépêches suivantes : « Bucarest, 7 juin. — Un communiqué officiel dit que le prince Carol est arrivé. Il a pris contact avec le prince Nicolas et M. Maniu, premier ministre. L'ordre et le calme règnent dans tout le pays.



Le Prince CAROL

Bucarest. — Pour résoudre la situation créée par la rentrée en Roumanie du prince Carol, une séance du Conseil des Ministres a eu lieu ce matin à 8 h. 25 à 9 h. 30 à sa deuxième réunion des membres du Conseil de la Haute République auquel assistait le président du Conseil M. Maniu.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

La XXXII^e Fête-Concours de l'A. R. des Gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais A LENS

Elle a débuté hier, samedi par la réception de nombreuses sociétés de gymnastique et par une grande fête de la Jeunesse scolaire.



EN HAUT : Les autorités sur le perron de l'Hôtel de Ville de Lens. On voit, au centre du premier plan, M. SARTHOU, inspecteur d'Académie ayant à sa droite, MM. MAES, député-maire et Cyrille WACHMAR, président de l'Association des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais. — EN BAS : Le rassemblement des enfants sur la place Jean-Jaurès.

Lens, capitale du pays minier, presque totalement relevée de ses ruines et plus vivante que jamais, a été choisie cette année, par l'Association régionale des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais pour l'organisation de sa XXXII^e fête-concours.

Les commissions du comité des fêtes qui président avec beaucoup d'autorité M. Alfred Maes, député-maire de Lens, ont travaillé d'arrache-pied pendant ces dernières semaines pour que le programme élaboré recoive une exécution parfaite.

Ces festivités telles qu'elles ont été prévues ont commencé hier, samedi, à 10 heures, par la réception de nos visiteurs dans la cité lennoise.

De la place de la Gare, jusqu'à la rue de Lille, au-delà de la place du Centre, des drapeaux tricolores, enluminés, ont été hissés sur la place Jean-Jaurès, des guirlandes supportant des milliers de lampes électriques ont illuminé le vaste espace sur lequel a été aménagée un colossal podium où se déroulera la fête de nuit de ce soir.

Sur l'immense place de la République, où cet après-midi doivent évoluer plus de trois mille gymnastes, a été dressée la tribune officielle réservée aux autorités.

Les concours auront lieu toute la journée d'aujourd'hui, place de la République et du Centre et au stade municipal.

La journée d'hier fut consacrée à la réception des sociétés, à la fête de la jeunesse à laquelle participèrent tous les enfants des écoles de la Ville de Lens et à la remise du drapeau de l'A. R. G. à la Ville de Lens.

Un grave incident hier, à l'Évêché de Lille

Un drapeau rouge sur lequel se détachaient en blanc les insignes bolcheviques, la faucille et le marteau, ainsi qu'une tiare papale, a flotté la nuit dernière et jusqu'aux premières heures de la matinée sur l'évêché de Lille, dans la rue de l'Embarcadere, devant le cardinal Achille Liénart. L'emblème qui avait été hissé vraisemblablement à l'aide d'une longue échelle, sur le grand portail de l'évêché, puis hissé au mit d'honneur, provoqua un vif mouvement de stupeur de la part des nombreux employés, ouvriers et autres personnes qui passèrent hier matin, rue Royale. On croit que cette manifestation a eu pour auteurs les camarades du roi et quelle constitue de leur part une sorte de protestation contre la récente accession au Cardinalat de l'évêque de Lille, auquel ils reprochent, en outre, ses idées de démocratie. L'emblème a été enlevé vers 7 heures du matin.

Etude de M^e CAMBEZ avoué près la Cour d'Appel de Douai, 4, rue Saint-Vaast.

D'un arrêt rendu entre G. S., directeur de théâtre, demeurant à Maubeuge, et la Société anonyme française des Films Paramount, dont le siège est à Paris, 63, avenue des Champs-Élysées, partie civile, par la Chambre des Appels de Poitiers-Correctionnelle de la Cour d'Appel de Douai, le trois avril 1930, confirmant sur appel de G. S., un jugement du tribunal correctionnel d'Avannes du 15 février 1930 :

Il appert : Que le sieur G. S., a été condamné à 50 francs d'amende, à la confiscation des recettes et à 500 francs de dommages-intérêts envers la partie civile, pour délit de représentations publiques illicites commises dans l'arrondissement d'Avannes, par application des art. 408, 463, 52 C. Pen. 194 C. Inst. Crim. 1 et 2 et art. 19 juillet et 6 août 1791, loi du 30 décembre 1925.

La Cour a en outre ordonné la publication de la décision par extrait avec les initiales seulement du condamné, dans un journal au choix de la partie civile et ce en première page sans que les frais ne puissent dépasser 50 francs aux frais du condamné.

Par extrait conforme : Signé : Eulhymie CAMBEZ.

lisez tous EN 2^e PAGE NOTRE NOUVEAU ROMAN DRAMATIQUE ET ROMAN D'AMOUR la dot fatale par Georges Malraque

Favorisée par le beau temps, cette première journée a été pleinement réussie.

La réception des sociétés. Toute la journée de samedi, des délégations de sociétés débarquèrent à la gare de Lens. Elles furent reçues par les commissaires délégués et le comité de réception. Chaque groupe reçut les instructions nécessaires pour le logement et la nourriture de ses membres pendant leur séjour à Lens. Le matin et le soir, la réunion de la commission du tir.

La fête de la jeunesse. Dès 15 heures, la place Jean-Jaurès présentait une grande animation qui n'avait rien de commun avec celle des marchés et vendredis, jours de marché. Cette fois, il s'agissait de tout un peuple venu des quatre coins de la capitale minière.

C'étaient tous les enfants fréquentant les écoles de la Ville de Lens, qui sous la surveillance de leurs instituteurs et institutrices, se rassemblaient en ordre parfait pour assister au steeple. A chacun on avait distribué un petit drapeau tricolore.

Le défilé. A 15 h. 30 sonnait, le cortège précédé de la Fanfare municipale, se mit en route et défila devant l'Hôtel de Ville, sur le perron duquel se trouvaient massées les autorités, parmi lesquelles nous avons remarqué :

(LIRE LA SUITE EN TROISIÈME PAGE)

La deuxième journée du Congrès des A.C.N.P.

Elle a été consacrée aux travaux des commissions, réunies à l'Hôtel de Ville de Saint-Omer

Au cours de la journée de samedi quelques délégués de fédérations départementales d'anciens combattants non pensionnés sont arrivés à Saint-Omer, où ils se sont joints à leurs camarades qui ont tenu hier la grosse journée de travail ; ils ont discuté des vœux à soumettre à l'assemblée plénière qui se tiendra le matin à 10 h. 15, Salle Gaumont.

M. Henry de Juvenel, sénateur de la Corréze, ancien ministre, qui arrivera dans la matinée à Saint-Omer, prendra la parole à la réunion générale.

La discussion des vœux. Les séances de travail se sont poursuivies sans discontinuer depuis vendredi soir, les congressistes étant répartis entre trois commissions qui étudient chacune un certain nombre de questions à l'ordre du jour. Il s'agit de : Combattants, éviction des pensions, emplois réservés, assurances sociales, mutuelles, retraites, action civique, action internationale, etc.

Une courte assemblée de tous les délégués a procédé aux élections des membres du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale.

Ont été élus : Président, M. Pedeminas ; vice-présidents, MM. Rasné, Dubourdonnain, Radenon, Garcin, Tailon, Sutra ; secrétaire général, M. le docteur Perès ; secrétaire, M. Sénac ; trésorier général, M. Compara ; trésorier, M. Nubert.

La retraite du Combattant. Les anciens combattants non pensionnés estiment que la retraite traitée du combattant devant consacrer le droit à réparation fondé sur une diminution des forces vitales ou sur le dommage matériel grave subi du fait de la vie vécue aux tranchées. C'est pour eux une mesure de justice et de réparation et non une concession généreuse de l'Etat ayant le sens et la forme d'une allocation accordée par le pays en témoignage de la reconnaissance nationale. Ils demandent que le terme d'allocation soit remplacé par celui de retraite.

La Commission proposera à l'assemblée générale d'émettre le vœu que l'allocation soit portée à 1200 francs à 50 ans et majorée d'une prime de 100 francs pour les trois mois de présence au front ; que l'allocation soit versable sur la tête de la femme devenue et restée veuve et, à son décès, sur celle des enfants jusqu'à leur majorité et enfin qu'elle ait un effet rétroactif.

Questions diverses. Nous ne voulons pas anticiper sur les modifications qui seront proposées aujourd'hui, tant en ce qui concerne une révision générale des pensions réclamées instantanément par les A. C. N. P. ; divers changements à apporter au fonctionnement de l'Office des Pupilles de la Nation et la grosse question de la